

Dynastie

n° 51 – 4 janvier 2020 – 3 €

AVENTURE

Le royaume, des sept cavaliers

par Fabrice de Chanceuil

SEPT CAVALIERS quittèrent la ville au crépuscule par la porte de l'Ouest qui n'était plus gardée est un roman de Jean Raspail, paru en 1993. C'est manifestement en hommage à son auteur, disparu le 13 juin dernier, que sept jeunes gens se sont introduits, dans la nuit du 27 au 28 novembre, dans le Mont Saint-Michel pour hisser sur la Tour du Roy, à côté du drapeau tricolore, celui du Royaume de France et celui du Royaume d'Araucanie et de Patagonie. Nos sept cavaliers modernes n'avaient pas non plus oublié que l'écrivain, en 1981, avait publié, *Moi, Antoine de Tounens, Roi de Patagonie*, se proclamant, dans la foulée, Consul général de cet improbable royaume.

Ce royaume est l'œuvre d'un homme que rien ne disposait à cette étrange destinée, Antoine de Tounens, né à Chourgnac, en Dordogne, en 1825. Grâce à son père qui avait quelque aisance, il avait pu acheter, en 1851, une charge d'avoué à Périgueux mais sa vie lui semblait bien monotone. Il rêvait en effet d'offrir un royaume à la France en Amérique pour compenser la perte du Canada et de la Louisiane et son choix se porta sur deux régions d'Amérique du Sud peuplées de tribus indiennes, l'Araucanie, revendiquée par le Chili, et la Patagonie, revendiquée par l'Argentine.

Ne doutant pas de sa bonne fortune, il débarque en 1858 au Chili et noue des contacts avec des chefs Mapuches alors en rébellion contre le pouvoir chilien. Deux ans plus tard, par deux ordonnances de 1860, il fonde le Royaume d'Araucanie et de Patagonie dont il se proclame souverain sous le nom d'Orélie-Antoine Ier. Le royaume, limité par les fleuves Bobio et Negro au Nord, l'Océan Atlantique à

l'Ouest, le détroit de Magellan au Sud et l'Océan Pacifique à l'Est, devait également s'appeler Nouvelle-France, mais la République ne s'y intéressera jamais. Pour affirmer son autorité, le nouveau roi s'entoure de deux collaborateurs, M. Lachèze, Premier ministre et M. Desfontaines, garde des Sceaux, qui sont en fait des personnages imaginaires dont les noms sont ceux de deux hameaux de sa commune natale.

Craignant que cette aventure ne suscite des appétits plus sérieux de la part de grandes puissances désireuses d'accroître leur domaine colonial, le gouvernement chilien, en 1862, fait arrêter Antoine de Tounens qui, déclaré fou, est rapatrié par le Consul de France sur le Duguay-Trouin comme passager à la ration, catégorie peu enviable pour un souverain, même déchu.

Antoine de Tounens ne s'avoue pas pour autant vaincu et tente de vivre, à Paris, comme un roi en exil avec une petite cour de fidèles, créant des ordres de chevalerie et faisant même frapper des pièces de monnaie au nom du Royaume d'Araucanie et de Patagonie. Il essaie également de reconquérir son trône en montant plusieurs expéditions qui toutes échouent, l'obligeant à chaque fois à rentrer en France un peu plus déçu et encore plus pauvre et malade. Bien que franc-maçon, l'Archevêque de Bordeaux s'intéresse à son triste sort et le fait admettre à l'hôpital de la ville. Revenu finalement dans son Périgord natal, Antoine de Tounens meurt à Tourtoirac en 1878. Sur son acte de décès, le maire de la ville fait porter la mention « Antoine de Tounens, ex-Roi d'Araucanie et de Patagonie ». En 2016, les communes de Chourgnac et de Tourtoirac ont inauguré chacune un monument commémoratif en souvenir de leur

compatriote dont l'épopée est ainsi reconvenue à titre posthume.

Quant à l'Araucanie et à la Patagonie, elles ont été partagées, en 1902, sous arbitrage de la Grande-Bretagne, entre le Chili et l'Argentine. Pour autant, le rêve d'Antoine de Tounens ne s'est pas arrêté avec lui puisque, dès 1882, Achille Laviarde, qui avait été son secrétaire, arguant d'un testament cryptographique en sa faveur, se proclame héritier du trône d'Araucanie et de Patagonie sous le nom d'Achille Ier après avoir obtenu la renonciation du neveu d'Antoine, boucher à Tourtoirac. Depuis, cinq successeurs, dont une femme, sans lien de famille ni avec le fondateur du royaume ni entre eux, ont été appelés sur le trône, le dernier en date étant, depuis 2018, Frédéric Luz, essayiste et héraldiste français, Roi d'Araucanie et de Patagonie sous le nom de Frédéric Ier, élu à Paris par le Conseil de Régence en présence d'une délégation mapuche.

Ce royaume sans existence officielle ne doit pour autant pas être réduit à sa tradition folklorique. Depuis 1965, il est soutenu par une association de la loi du 1^{er} juillet 1901 *Auspice Stella*, dont le siège est situé à Tourtoirac, et qui s'attache non seulement à entretenir la mémoire d'Antoine de Tounens mais également à défendre les droits des Indiens Mapuches dont la situation n'est pas forcément plus enviable aujourd'hui. Ainsi, l'association a-t-elle été admise, en 2013, au Conseil économique et social des Nations-Unies en tant qu'organisation non gouvernementale avec voix consultative.

En fondant un royaume de rêve, Orélie-Antoine I^{er} nous a aussi légué un royaume d'âmes. ■

Lire aussi Philippe Delorme, *Les rois éphémères*, éd. du Cerf, 287 pages, 20 €.

MADAGASCAR

Les souvenirs de Clara Hébert – cette Irlandaise qui est restée au service de la famille royale de Madagascar de 1897 à 1923 – mis en vente par Kerry Taylor Auctions le 8 décembre à Londres, ont été acquis pour l'équivalent de 47 500 euros par le gouvernement de Madagascar. L'Anglo-Malagasy Society (Société anglo-malgache), qui a participé à cette acquisition, a déclaré dans un communiqué : « Nous sommes ravis que les objets appartenant à la dernière Reine de Madagascar, Ranaivalona III, et à la princesse Ramisindrazana aient été rendus au peuple de Madagascar. C'est aussi merveilleux de pouvoir donner vie à l'histoire de Miss Clara Herbert et de mettre en lumière la longue histoire d'amitié entre les Britanniques et les Malgaches ».

ESPAGNE

Son avocat a fait savoir le 9 décembre que l'ancien roi Juan-Carlos a payé au fisc espagnol un arriéré de 678 000 euros, censé faire cesser des poursuites pour évasion fiscale sur la période où il n'était plus couvert par l'immunité royale. Plusieurs enquêtes pour blanchiment et corruption sont actuellement en cours contre lui.

MAROC

Donald Trump a annoncé le 10 décembre que les États-Unis reconnaissent la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental avec ouverture d'un consulat à Dakhla (ex-Villa Cisneros).

Dans deux de ses fameux tweets, Donald Trump a écrit : « Le Maroc a reconnu les États-Unis en 1777. Il convient donc de reconnaître sa souveraineté sur le Sahara occidental » ; et : « Aujourd'hui, j'ai signé une proclamation reconnaissant la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. La proposition d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste du Maroc est la SEULE base d'une solution juste et durable pour une paix et une prospérité durables ! »

Le roi Mohamed VI a par ailleurs indiqué que le Maroc allait reprendre des relations diplomatiques avec Israël. Le Premier ministre israélien a salué ce moment his-

torique et annoncé la mise en place d'une ligne aérienne directe entre les deux pays.

ROUMANIE



La princesse Margareta, curatrice du trône, a reçu virtuellement le personnel diplomatique en Roumanie au palais royal de Bucarest le 9 décembre. Le lendemain, elle présidait, toujours sur Internet, une session de la fondation du duc d'Édimbourg pour la Roumanie (bourses pour des jeunes Roumains méritants). À suivre sur Twitter : @casamsregelui/ Photo ci-dessus.

HONGRIE

Le gouvernement de Viktor Orban a décidé de nommer ambassadeur à Paris l'archiduc Georges de Habsbourg-Lorraine, 55 ans, frère cadet de l'actuel chef de la maison impériale et royale d'Autriche-Hongrie. Georges de Habsbourg-Lorraine est le petit-fils du dernier empereur d'Autriche et roi de Hongrie, le bienheureux Charles d'Autriche (1887-1922) et de l'impératrice Zita. Père de trois enfants, filleul du Pape Paul VI, l'archiduc réside en Hongrie depuis 1992. Membre du corps diplomatique hongrois depuis 1996, il préside la Croix-Rouge hongroise depuis 2005. Il succède dans ses nouvelles fonctions au comte Georges Karolyi, 74 ans, qui a beaucoup travaillé depuis sa nomination en 2015 au rayonnement de son pays en France.

J. B.

ITALIE

On apprend dans la presse people qu'Emmanuel-Philibert de Savoie, prétendant au trône d'Italie, lorsqu'il gère, à Los Angeles, son *food-truck* baptisé Prince of Venice dans le quartier de Venice Beach ou son restaurant italien dans le quartier de

Westwood, réside, à l'invitation de Laeticia Halliday, dans la villa construite par Johnny en 2010 et qui est actuellement en vente.

CAMBODGE

Le 12 décembre, le roi Norodom Sihamoni, 67 ans, et sa mère, la reine mère Norodom Monineath, ont fait un don chacun de 500 000 dollars au gouvernement cambodgien pour l'achat de vaccins contre la covid-19.

Le 21 novembre, le roi, à la demande du Premier ministre Hun Sen, a nommé sa demi-sœur, la plus jeune fille du roi Norodom Sihanouk, la princesse Norodom Arunrasmy, 65 ans, conseillère du gouvernement avec rang de vice-premier ministre. La princesse a une longue carrière diplomatique derrière elle.



D.R.

ROUMANIE

Paul Lambrino, petit-fils du roi Carol II et de Zizi Lambrino, avait réussi à se faire reconnaître prince de Hohenzollern et de Roumanie à la suite de son père, au Portugal, en France et en Grande-Bretagne, avant qu'en 2012 la justice roumaine ne lui reconnaisse également, malgré l'opposition du roi Michel, ces titres et des droits sur la restitution des biens confisqués à la famille royale par le régime communiste. Il a récupéré la forêt de Snagov et la ferme royale de Băneasa et a cru pouvoir les céder à des hommes d'affaires israéliens dans des conditions obscures en soudoyant des fonctionnaires.

La justice roumaine a estimé le préjudice pour l'État à plus de 145 millions d'euros. Le 17 décembre, en dernière instance, la Cour de cassation a condamné 22 personnes, dont le principal coupable Remus Truica à 7 ans de prison ferme, et Paul de Roumanie à 3 ans de prison ferme. Mais ce dernier a fui au Portugal. La police roumaine a lancé un avis de recherche international.



WIKICOMMUN

Le roi, le droit, symboles et réalité

propos recueillis par Frédéric Aimard

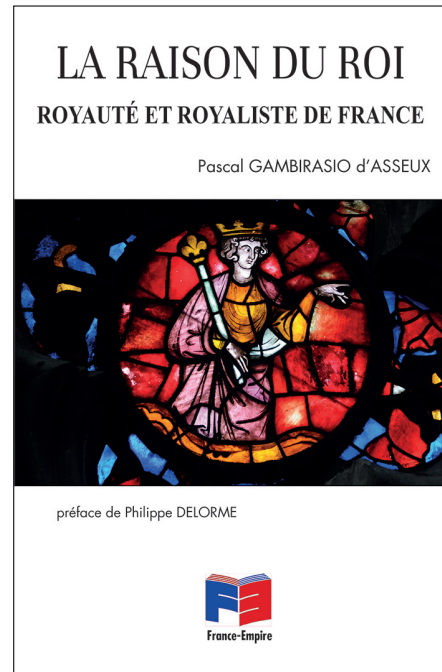
■ Quelle est votre formation, en quoi colore-t-elle votre royalisme ?

Pascal Gambirasio d'Asseux : Je suis diplômé de la Faculté de Droit de Paris : Assas et Panthéon-Sorbonne. Ce terreau spécifique a-t-il favorisé ma croissance royaliste ? J'avais en fait pris mon enracinement royaliste bien avant d'entrer dans ce cursus. Il a cependant contribué à me donner l'exigence du raisonnement argumenté, de la recherche significative d'éléments de vérité avec le plus d'objectivité possible. Ma formation d'officier de réserve, à l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale, a concouru à ma compréhension des exigences d'un engagement... Mais l'héraldique, ce langage consubstantiel à la chevalerie, fut première. Voilà plus de 50 ans que je me consacre à cet art qui est aussi une science et une voie spirituelle. Bien sûr, le blason et la chevalerie sont indissociables de la Geste royale, notamment en France. Si l'on en comprend bien la nature, vécue à travers le fil des générations tant au plan individuel que collectif, elles ouvrent sur le royalisme lorsque l'on aborde la réflexion de la meilleure gouvernance de la Cité, tout comme le royalisme ne se conçoit pas sans ces deux expressions formelles qui signent traditionnellement son action dans sa double dimension spirituelle et temporelle.

■ Votre livre sort ce 21 janvier... S'agit-il d'un livre commémoratif ?

La Providence ou les hasards des agendas éditoriaux ont voulu que ce livre sorte effectivement en ce jour anniversaire à la fois du supplice du roi martyr Louis XVI, le 21 janvier 1793 et du rappel à Dieu de Monseigneur le Comte de Paris, Duc de France, *de jure* Henri VII, le 21 janvier 2019. Pour autant, il n'est pas un livre commémoratif au sens littéral du terme. Bien sûr, dans la mesure où il té-

moigne d'un « service du roi » parce qu'il entend rappeler et expliciter les principes à la fois historiques, juridiques et chrétiens de ce qui définit la royauté française et donc le roi de France, on pourrait dire qu'ainsi il rend hommage et, de quelque manière, commémore.



Mais j'insiste sur ce point : ce livre est tout autre chose qu'un marbre commémoratif fût-il celui de l'Histoire de France ; il se veut un acte du présent, axé sur le proche avenir et se présente comme un témoignage vivant, non pas en souvenir nostalgique et idéalisé ; il se tient à la fois enraciné dans les siècles capétiens qui ont tissé cette Histoire unissant le roi et son peuple de France, et modeste clef proposée pour aider à ouvrir les cœurs et les esprits sur ce qui peut (et doit, si Dieu le veut) advenir.

Je le présente aux lecteurs comme un pont entre l'hier des rois de France et « l'aujourd'hui » du roi, *de jure*, leur héritier et successeur, car, en Terre de France, le roi règne toujours quand bien même il en est empêché institutionnellement par l'interférence d'un autre régime.

■ Le comte de Paris de jure Henri VII, se considérait lui-même comme un prince intermédiaire, ne serait-ce qu'à cause de la longévité et de la forte personnalité de son père. Laisse-t-il un héritage moral particulier pour les royalistes ?

J'ai eu le privilège que feu Monseigneur le Comte de Paris m'honore de sa confiance et de son amitié durant près de 40 ans. Tous ceux qui l'ont connu, ne fût-ce que brièvement mais à plus forte raison ceux qui l'ont accompagné plus longtemps, ont été profondément marqués par la personne du Prince Henri, à la fois bienveillant parce qu'il savait élever les personnes jusqu'à lui, dans la simplicité que seul un prince du Sang sait avoir, et leur parler « au cœur » ; il était également un homme de profonde foi chrétienne, à laquelle s'enracinait une haute conscience politique du service de la France et des Français qu'il aimait avec sincérité, j'ai pu maintes fois le constater.

Il a su accomplir plusieurs actes majeurs et (re) fondateurs du lien hiérophistorique entre la volonté du Seigneur, dont le roi de France tient sa légitimité et son état (son État par voie de conséquence), dont le point culminant fut la consécration de la France au Sacré-Cœur, le 23 juin 2018, en l'église Saint-Germain l'Auxerrois ; actes que, bien entendu, la plupart des médias se sont gardés de diffuser mais qui emportent plus de sens et de portée que l'ensemble des décisions purement politiques, voire politiciennes dont les dirigeants s'obstinent à étouffer notre pays (comme leurs pareils alentour, au demeurant).

Pour toutes ces raisons feu le Comte de Paris Henri VII ne peut être regardé comme « un prince intermédiaire » ou bien, mais nous entrons alors dans un tout autre plan car il s'agit, n'ayons pas peur de le dire, d'un plan spirituel et sacré, s'il fut intermédiaire, il le fut comme un passeur, un pont, autrement dit ce-

lui qui a entendu relier et retisser le lien entre la France de toujours et la France d'aujourd'hui, laquelle s'oublie ou, plutôt dont on occulte de manière perverse la mémoire et l'identité.

En cela, il a agi comme tout roi de France qui est la clef de voûte du pays et de son peuple: son Chef et son Père. À mon sens, c'est cet héritage réellement royal « à la française » (cette double dimension qui unit, mais de manière laïque et sans confusion, le politique et le spirituel) que les royalistes doivent discerner, comprendre et accompagner, notamment, aujourd'hui, autour de Monseigneur le Comte de Paris, *de jure* Jean IV qui poursuit l'œuvre capétienne.

■ **Vous êtes impliqué dans un ordre de chevalerie moderne. Cela ne brouille-t-il pas l'image du royalisme, mélangeant religion et politique? Pourquoi ne pas plutôt participer d'un des grands ordres caritatifs que sont l'Ordre de Malte ou les chevaliers du Saint-Sépulcre?**

D'une part, j'ai ressenti très tôt la vocation de servir dans le cadre de la Chevalerie. Comme le disait Paul de Gondi, cardinal de Retz: « Il n'y a rien au monde qui n'ait un moment décisif ». Aussi, des rencontres m'ont permis d'entrer en premier lieu dans le plus ancien de tous, l'Ordre Hospitalier et Militaire de Saint-Lazare de Jérusalem, qui, au demeurant, eut, avant et juste après la première croisade, un premier Grand Maître commun avec l'Ordre de Saint-Jean de l'Hôpital de Jérusalem, plus connu, de nos jours, sous le nom d'Ordre de Malte: le Bienheureux Frère Gérard, issu du lignage des comtes de Dabo-Eguisheim. Bien évidemment, la vocation chevaleresque n'est pas une condition nécessaire à l'engagement royaliste. L'un et l'autre répondent à des parcours distincts mais consonants comme j'ai pu le rappeler ici. À cette condition exprime de les placer chacun dans leurs perspectives réciproques, on ne peut craindre aucun brouillage ni confusion.

Certains confrères des Ordres auxquels j'appartiens ne sont pas des militants royalistes, *stricto sensu*. Quant à l'Ordre refondé par le Prince Henri, l'Ancien Ordre de l'Étoile et de Notre-Dame du Mont-Carmel, compte tenu des liens qui m'attachaient à lui, il était évident que je me devais d'en revêtir le manteau

comme l'honneur m'en a été proposé, et dont, au surplus, l'ensemble des missions répondent parfaitement à cet esprit de service que j'évoquais il y a quelques instants, notamment celui de la sauvegarde du patrimoine culturel, matériel et immatériel, de la France puisque telles sont les missions de cet Ordre.

■ **Qu'est-ce qui vous fait penser qu'une restauration de la Monarchie serait possible en France?**

D'abord, rappelons-le à nouveau, seul Dieu sait si, quand et même comment celle-ci s'effectuera. Si je commence ma réponse ainsi, c'est que la royauté, en France, ne peut réellement se comprendre dès lors qu'on oublie, néglige voire nie sa dimension chrétienne: chrétienne mais laïque, soulignons-le à nouveau.

Sur le fond, c'est précisément l'un des objets de mon livre, il est évident que les Français sont arrivés au point de non-retour, que j'appellerai le « cap de désespérance », ce qui s'exprime notamment ainsi: lors des élections majeures (présidentielle, législatives...), ils élisent un candidat, pour une part de plus en plus importante d'entre eux, par défaut et sans conviction ou votent blanc ou bien encore s'abstiennent sachant l'inanité constitutionnelle de ces deux démarches. Cette impasse politique se double d'une désagrégation sociale sur fond de crise de confiance et même de rejet envers la classe politique, de violences exacerbées, de peurs, de précarités insupportables, de tensions communautaires très inquiétantes et de multiples conflits armés jusqu'aux portes de l'Europe. Un changement de majorité, finalement toujours clone de la précédente – car seules les têtes diffèrent – ne peut plus suffire dans ce chaos qui bouillonne pour apporter de solution.

La clef réside dans la restauration de la France en son état naturel auquel précisément mon livre est consacré et dont la nature de la royauté, chrétienne et laïque, est seule à pouvoir mener et incarner, justement parce qu'elle unit le sacré et le temporel, dans le temps long des générations, sans jamais les confondre, le premier nourrissant et orientant le second pour le (vrai) Bien Commun, selon ce que l'on définit comme la doctrine sociale de l'Église. Les Français, ce que les hommes politiques savent bien surtout en cette

V^e République monarchique – et ils en jouent comme de rusés manipulateurs, le détournant à leur profit – ont conservé un attachement à leurs rois, un fond royaliste, parce qu'ils sentent intuitivement, en leur cœur comme en leur raison, que les rois régnaient en Père du Peuple (qualificatif attribué pour la première fois à Louis XII) alors qu'ils voient, à l'opposé, les dirigeants républicains les bousculer en prédateurs pressés par le temps des urnes et des médias. En synthèse, je crois profondément que la restauration royale résultera de la rencontre entre le Chef de la Maison Royale de France et son peuple qui le reconnaîtra à ce « point » (au sens où l'entendent notamment les marins) de l'Histoire, comme seul chef évident.

La légitimité du roi ne vient pas du peuple, mais le peuple prend part à sa légitimité en reconnaissant (à tous les sens du terme) son roi. En ce lien réellement mystico-politique se tient l'identité et la force, pour tout dire l'âme de la France. Je suis persuadé, tant en Terre des Lys cette dimension politique se double d'une nature spirituelle et plus exactement chrétienne, que le moment et les modalités de cette rencontre sont inscrits dans son « ADN historico-sociétal » et doit ainsi (ré)advenir, bien que l'heure et la modalité de cette restauration demeurent, pour nous tous, un Mystère au sens chrétien du terme. ■

Pascal Gambirasio d'Asseux, *La Raison du roi*, 200 pages, 20 €. Commandez-le à votre libraire en lui précisant: **diffusion Salvator, ISBN 9782704814251**.

Abonnement à Dynastie 2021

Adressez 20 euros
par chèque uniquement
à l'ordre de SPFC-ACIP
60 rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Dynastie

édité par SPFC-ACIP SA Siret Nanterre 41838214900015
60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson
ISSN 2679-4926 - imprimé par nos soins

Directeur de la publication: F. Aimard
Rédacteur en chef: Ph. Delorme

Au sommaire de ce numéro:

p. 1: Nouvelle pause.

p. 2: Actualité

pp. 3-4: Éphémérides royales de la semaine.

Retrouvez et soutenez *Dynastie* sur

<https://archivesroyalistes.org/-Dynastie->

<https://www.facebook.com/Dynastie>

<https://www.calameo.com>